

## METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

**DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**
**ARRÊTÉS**

24-F-513

24-DD-1051	VILLENEUVE D'ASCQ - tadium - Saison 2024-2025 - SOURCEO Régie de Production d'Eau de la MEL - Convention d'occupation temporaire
24-DD-1056	LOOS - Agence France Services de Loos "les Oliveaux" - Convention de mise à disposition de locaux
24-DD-1057	LOOS - Agence France Services de Loos "Centre" - Convention de mise à disposition de locaux
24-DD-1061	MONS-EN-BAROEUL - Rue Faidherbe - Partenord Habitat - Cession immobilière
24-DD-1063	HALLUIN - Route de Linselles - Renouvellement des canalisations d'eau potable - Servitude tréfoncière - Création
24-DD-1064	HALLUIN - Route de Linselles - Renouvellement des canalisations d'eau potable - Servitude tréfoncière - Création
24-DD-1065	Prestations de formation professionnelle - lot 2 : Permis BE remorque de plus de 750 kg - Avenant n° 001 - Conclusion
24-DD-1066	Prestations de formation professionnelle - lot 3 : Permis C (poids lourd) - Avenant n° 001 - Conclusion
24-DD-1067	ANNOEULLIN - Rue Condorcet - Acquisition immobilière auprès de la commune
24-DD-1068	Marchés publics de conseil juridique - Accords-cadres à bons de commande - Procédure adaptée - Lot 2 et lot 7 - Avenants



24-DD-1070	ROUBAIX - 83-85 avenue Jean-Baptiste Lebas - Bail dérogatoire aux baux commerciaux
24-DD-1072	TOURCOING - 41 rue des Métissages - CETI Park - Bail commercial
24-DD-1073	HALLUIN - 199 rue de Lille - Ancien collège Schuman - RAID - Mise à disposition
24-DD-1076	LESQUIN - Avenue des Sports - ASL " Eco-Industria"- cession immobilière
24-DD-1077	WILLEMS - Rue du Grand Marais - Acquisition immobilière
24-DD-1078	PERONNE-EN-MELANTOIS - Près du Chateau - Acquisition Immobilière
24-DD-1080	MARQUETTE-LEZ-LILLE - Avenue Industrielle - Acquisition immobilière
24-DD-1081	PERONNE-EN-MELANTOIS - 128 rue de la Mairie - Le Village - Acquisition immobilière

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.